rète...(Exclamations à droite), devrait avoir guré dans les dépositions de celui qui en st le principal témoin.

Un membre à gauche. Evidemment.

M. Challemel-Lacour. M. le général ressolles doit ou devrait l'avoir mentionné.

M. Daguilhon-Lasselve. Je demande la parole

M. Challemel-Lacour. S'il ne l'a pas mentionné, ce ne peut être que par oubli. S'il ne l'a pas mentionné, il doit toutefois avoir gardé dans ses papiers une lettre qu'il ne saurait avoir perdne. (Mouvement divers.)

Je demande donc que cette enquête soit faite; j'en attends le résultat, et je l'attends, quoi qu'on puisse dire, avec franquillité. (Exclamations à droite.)

(MM. Daguilhon-Lasselve et Blavoyer se présentent ensemble à la tribune.)

M. 1e président. La parole est à M. Daguilhon-Lasselve. M.Challemel-Lacour.S'il ne l'a pas

M. Deguilhon Lasselve. Je viens affirmer à l'Assemblée que je tiens du général Bressolles lui-mème que l'ordre dont il s'agit a éte entre ses mains et lui a été envoyé. (Exclamations iteratives.)

M. Ducuing. L'avez-vous vu!

M. Blaveyer monte à la tribune.

De toutes parts. A demain! à demain!

M. le Président. Demain, à deux heu-

Suite de la discussion des conclusions du rapport fait au nom de la commission des marchés sur les traités conclus à Lyon pour le comte de l'Etat, du département et de la commune.
Suite de l'ordre du jour.
La scance est levée à six heures.

Séance du 31 janvier.

La séance est ouverte à deux heures 45

Le procès-verbal est lu par l'un des secré-

M. de Sugny tient à protester contre les assertions de M. Challemel-Lacour, ayant dit que son rapport reposait sur des faits inexacts ou erronés.

Reprise de la discussion sur les marchés de Lyon, pendant la guerre.

M. Blaveger vient répondre au dis-purs de M. Challemel-Lacour. Les faits relevés dans le rapport sont basés sur des pièces authentiques : Passant aux détails, l'orateur assure que

le sieur Gareste présenté comme révoqué pour insuffisance avait pris la fuite, que Mouloi est un repris de justice, que l'empire avait condamné et que l'empire a ensuite employé. Le sieur Malecki en disait que l'avoir occupé était une fante. M. Challemel n'a dit autre chose que ce que le rapport avait relevé. En ce qui concerne les Garibaldiens enga-

gés à Marseille, ils étaient authentiques et on ne peut nier que M. Bordone les connais-sait : Sa lettre ne dément en rien les asser-

tions du rapport.
L'orateur parle ensuite des souffrances qu'ont endurées des soldats sans souliers ; qu'ont enderées des soldats sans souliers ; ces gens ont été braves, les coupables ce sont ceux qui les ont envoyés à la mort de la sorte et qui ont été jusqu'à imposer leurs plans à un général; le pays devait savoir ces faits, la commission devait les lui faire con-

M. de Ségur vient justifier les faits attaqués si injustement et contenus par le rap-port. Toutes les pièces dont on s'est servi sont vraies et entre les mains de tous les membres : on est donc mal venu à les con-

mission devait les lui faire con-

En ce qui concerne la question financière de la municipalité de Lyon, la commission ne l'a pas jugée à la légère. Il est avéré que Favier était un escroc et réputé comme tel,

la ville devait le savoir.

Relativement aux cartouches, il n'y avait pas l'impérieuse nécessité dont on a parlé.M. Lecesne, président de la commission des marchés, la conteste, et ce marché a lésé le Trésor de 100;000 fr. Passant aux faits politiques, l'orateur dit que le préfet du Rhône a été trop complaisant pour la démagogie lyonnaise, qu'il avait ensuite un devoir militaire à remplir et qu'il ne l'a pas rempli.

Le rapporteur rappelle en suite que ent de Tours s'était réservé l'achait des armes et que la commission de Lyon a acheté 30 francs des fusils qui avaient été refusés pour 18; il parle ensuite des canons incomplets, des tentes et des extravagants camps roulants, des fortifications non armées qui ent conté 3 millions 200,000 fr., des mitrailleuses Gobert dont les légions de Garibaldi n'ont pas yoult det conclut en priant la Chambre de voter les conclusions

du rapport.

La commission propose, non de rectifier les dépenses extravagantes, mais une partie des dépenses faites, et vous demande de distinguer les bonnes et les mauvaises. (L'oracité par ses collègues).

M. Feroullat commence par déclarer qu'après le discours applaudi hier par l'As-semblée, sa tâche est considérablement amoindrie; seulement l'orateur tient à défendre une grande ville qui a fait de grands efforts et dont les dépenses n'ont rien couté à l'Etat; la ville, il est vrai, poursuit contre l'Etat une demande en remboursement, mais l'Assemblée a évoqué l'affaire et il faut s'expliquer.

L'orateur s'attache à démontrer que toutes les dépenses ont été approuvées par le conseil municipal d'alors, qui a obtenu un satis fecit des électeurs, puisqu'il a été réélu.

Incidemment, l'orateur fait ren les 67 dictateurs n'ont pas couté une g de saug. Il passe ensuite successivement en

revue les différents marchés.

Plusseurs voix : à demain ! à demain ! L'A-semblée, consultée, décide que la disssion continue.

M. Ferouillat défend longuement les actes de l'administration lyonnaise. La discussion continuera demain.

La séance est levée à 8 heures.

ROUBAIX ET LE NORD DE LA FRANCE

Cette après-midi a eu lieu, à l'hôtel-de-ville de Roubaix, le tirage des obli-gations desvilles de Roubaix-Tourcoing. Voici les cinq premiers numéros sortis avec la prime attribuée à chacun d'eux:

No	18751.			20000	fr.	
	43529.			1000	,	
,	43963.	3	11.15	1000	,	•
,	51483.	97.	1.0	1000		
	19418.	× .		1000	,	
,	16800.	61.21	17.11	1000		

Nous donnerons après demain la liste complète.

VILLE DE ROUBAIX

ARMÉE TERRITORIALE

Recensement des hommes appelés à faire partie de la portion active de l'armée territoriale.

Nous. Maire de la ville de Roubaix. Vu l'article 77 de la loi du 27 juillet

Vu l'article 77 de la loi du 27 juillet 1872, ainsi conqui.
« Les hemmes des classes antérieures à 1867, appelés en vertu de la loi du 21 mars 1832, qu'ils aient été ou non compris dans les contingents fournis par les dites classes, feront partie de l'armée territoriale, conformément aux dispositions de l'article 36 de la présente loi, inagu'à ce qu'ils aient atteint l'âge presente. jusqu'à ce qu'ils aient atteint l'âge pres-crit par la dite loi pour la libération du service dans l'armée territoriale et dans

la réserve de l'armée territoriale.

> L'état de recensement des hommes compris dans cette catégorie sera établi conformément aux dispositions de l'articlo 15 de la loi du 1er fevrier 1868, (c'est à-dire, par le maire assisté des quatre premiers conseillers municipaux ils pourront être appelés par classe, en commencant par les moins

» Un conseil de révision par arrondissement, composé ainsi qu'il est dit à l'article 16 de la loi précitée, prononcera sur les cas d'exemption pour infirmité et défaut de taille qui lui seront soumis.

« Vu la circulaire, en date du 15 janver la creataire, en date du 13 janvier présent mois, par laquelle Monsieur le Préfet du Nord demande l'état numérique des hommes valides des classes 1866, 1865, 1864, 1861, 1862, 1861 et 1860, avec indication, pour ceux qui ont servi, de l'arme ou du corps de troupe auquei ils ont appartenu, ce travail étant indispensable à Monsieur travail étant indispensable à Monsieur le ministre de la guerre pour jeter les bases de l'organisation de la ditearmée,

Article Premier. - Les hommes des classes ci dessus désignées, domiciliés en cette ville, qu'ils aient ou non servi, qu'ils soient ou non valides, sont tenus de se faire inscrire au secrétariat de la Mairie à partir de lundi 3 février, de neuf heures du matin à quatre heures du

Article 2.-Les anciens militaires de vront se munir d'une pièce quelconque faisant connaître leur état-civil, ainsi que l'arme ou le corp» de troupe auquel

ils ont appartenu : Un congé de libération ou de réforme. Un certificat de bonne conduite ou

leur livret. Ceux qui n'ont pas servi et qui ne sont pas nés à Roubaix, auront à pro-duire un extrait de leur acte de hais-

sance.

Les hommes mariés, quel que soit le lieu de leur naissance, devront présenter un extrait de leur acte de mariage. Le présent arrêté sera affiché et pu-

blié partout où besoin sera. Mairie de Roubaix, le 30 janvier 1873. Le Maire, DELEPORTE-BAYART, adjoint.

Le maire de la ville de Roubaix infor me les contribuables en retard du paie-ment des contributions directes que le porteur de contraintes est chargé de les

poursuivre par voie de garnison collec-tive et individuelle.

J. Deregnaucourt. Roubaix, le 1er février 1873.

Mutations ecclésiastiques. — M. Le-metter, vicaire à Morbecque, est nommé

vicaire à Bambecque;
M. Lobbedez, vicaire à Bambecque, est nommé pro-curé à Oostcappel.

L'avant-dernière nuit est morte, place de la Nouvelle-Aventure, a Lille, une petite fille de treize jours. Cette mort ne paraissant pas naturelle, une enquête est ouverte. Il yaurait, dit on, quelques soupçons sur la mère, qui n'est pas ma-riée et qui donnerait des signes d'aliénation mentale.

Hiermatin, à l'audience correctionnelle a été appelée l'affaire de M. Goube, inculpé d'avoir majoré des factures de

urnitures destinées aux marchés de la

guerre.

M. Lober est prévenu de complicité pour avoir, en sa qualité de chof de division, toléré cette majoration avec connaissance de cause. Les débats de cette affaire ont été ajournés au 4 mars prochain. M. Goube sera défendu par M° Ovigneur; M. Lober, par M° Houzé de l'Aulnoit.

Le tribunal correctionnel, dans son

Le tribunal correctionnel, dans son audience du 31 janvier, a prononcé les condamnations suivantes:

Joseph Dubois, un fraudeur de profession, a été arrêté près de Roubaix, porteur de 40 kilogr. de tabac étranger. — Un mois de prison et 500 fr. d'amende.

— Amand Deneuch, employé comme homme d'équipe à la gare du Nord, a été arrêté au moment où il sortait de la gare emportant un paquet de tissus.

été arrêté au moment où il sortait de la gare emportant un paquet de tissus, qu'il avait soustrait dans un wagon. Il avait préparé trois autrès paquets, pour les emporter quand l'occasion aurait été propice. — Six mois de prison. — Jean Eggremont, ouvrier à Roubaix. mis à la porte par son logeur, aété, par vengeance, lancer des pierres au milieu de la nuit dans ses vitres. Pour-suivi par une ronde de solice il s'est ré-

suivi par une ronde de police, il s'est ré-fuglé dans une latrine; retiré de ce lieu, un peu trop par jumé, il a été con-duit au violon.—Huit jours de prison et 16 fr. d'amende.

AVIS RELIGIEUX

Le Comité catholique de Paris vient de re-cevoir de Rome une dépeche annonçant que le Saint-Père accorde indulgence plènière pour le jour de la Purification de la sainte Vierge à tous les fidèles qui communieront ce jour-là et prieront pendant l'octave aux intentions de l'Eglise.

Faits Divers

— On écrit de Londres, 31 janvier : Le journal maritime le *Lloyd's list* dit que le steamer espagnel Murillo, venant d'Anvers, est arrivé à Cadix. Le Lloyd's list ajoute qu'on sait que c'est ce steamer qui a

coulé le Northsteat.

N. B. Le Murillo est un stamer faisant les traversées habituelles de Londres et Anvers à Lisbonne, Gibraltar, Malaga et Cadix.

TRIPLE ASSASSINAT. - Un triple assa nat a été commis à Montplaisir, sur le ter-ritoire Villeurbanne, près de Lyon, dans la nuit de mardi à memredi. Voici dans quelles

M. Guérin, ancien receveur de navigation en retraite, occupait, avec sa femme et sa fille, une petite maison d'un étage, rue Meunier, à Villebanne.

La rue Meunier est une petite ruelle qu va de la route de Genas à la place de Villeurbanne; elle ne compte que 5 ou 6 maisons. M. Guérin avait l'habitude de rendre,

tous les matins, à un établissement v un journal qu'il prenait en seconde main. Comme ce journal était encore loué en troi-sième main, M. Guérin mettait beaucoup de régularité à le rendre chaque matin.

Hier, contre toute habitude, le journal de M. Guérin ne fut pas rendu. La propriétaire de l'établissement s'inquiéta de ce détail insolite; elle se rendit à la maison des époux Guérin : la maison paraissait close et

Ce silence fit nattre des soupçons, on plaça une échelle contre le mur de clôture, et l'on aperçut des traces de pas sur la neige qui allaient de la maison à la petite porte de sortie; il n'y en avait point en sens inverse; donc le meurtrier avait pénétré dans la maison avant huit heures du soir, heure à laquelle la neige commença à tom-

Le commissaire de police de Villeurbanne, aussitôt averti, se transporta sur les lieux. Un spectacle affreux s'offrit aux regards.

Sur le plancher, presque au pied du lit, M. Guérin gisait dans une flaque de sang, le crane était fracausé, la figure méconnais sable, des morceaux de cervelle étaient épars à l'entour. La mort avait été donnée avec un tranchet. Le reste du corps portait encore d'autres blessures. Sur le lit, Mme Guérin, le corps un peu

replié, gisait également le crane fendu. Enfin, dans la chambre voisine, Mile Guérin aussi étendue sur son lit, avait eu la

tête partagée d'un coup de tranchet. Ce spectacle était horrible; en voyait par-tout, jusqu'au plafond, des fragments de cervelle; les blessures avaient toutes été faites avec le même tranchet, pris dans la cuisine de la maison, ce qui confirmerait un récit, lequel veutrque les époux Guérin aient donné cette nuit là, l'hospitalité à un ami, etc... On dit qu'il y avait un troisième lit défait dans la maison.

Toujours est-il que, lorsque la constatation de ce triple assassinat a été faite, les corps étaient encore chauds.

Le vol a été le mobile du crime; le coffrefort de M. Guérin, coffre-fort qui avait été. il y a quelques jours, l'objet d'une tentative de vol de la part d'un individu resté incon nu, le coffre-fort était forcé, les meubles fracturés.

Des une heure de l'après midi, hier, le procureur de la République, M. de Gourlet, et

lieu du crime et procédaient aux plus minu-tieuses investigations. Aujourd'hui,noussommes fondés à dire que

la justice est sur la trace du coupable, et peutmême sera-t-il arrêté avant ce soir.

On voit que le chef de la police de Lyon avait douc bien raison de demander un renfort pour la sécurité des habitants.

'Ajoutons, en finissant, que la famille Guérin jouissait d'une bonne réputation dans le quartier.

Nouvelles du soir.

Le Centre dreit.

Le centre droit s'est réuni aujourd'hui à midi 1/4 àl'hôtel Vatel, rue des Réser-voirs, à Versailles, sous la présidence de M. St-Marc-Girardin.

de M. St-Marc-Girardin.

M. Penot rend compte des travaux de la commission de decentralisation sur le sujet. La réunion décide que la discussion sera mise à l'ordre du jour de l'Assemblée.

MM. le duc de Broglie et de Cumont insistent sur la nécessité de tirer du débat actuel sur les marchés de Lyon une saction pratique.

débat actuel sur les marchés de Lyon une sanction pratique.

M, de Lavergne rappelle que dans la dernière réunion on était convenu de voter simplement les conclusions de la commission des marchés, mais si la discussion amène naturellement le déplacement de la question sur un autre terrain, il y aurait lieu de modifier les conclusions.

MM. de Bondy Callet, Anisson-Du-perron, le général Vinoy, Desjardins, Lambert Ste-Croix, engagent une con-versation à propos de la discussion qui a eu lieu dans la séance de jeudi à l'As-

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(Service particulier du Journal de

Paris, 1st février.

Le centre gauche s'est réuni hier à l'hôtel des Réservoirs sous la présidence de M. Christophle.

Le projet de loi Savary a fait l'objet une conversation générale. On en approuve le principe, mais on considère son application comme inopportune.

On examinera dans une prochaine réunion s'il faudra adopter le scrutin de liste ou le scrutin par arrondissement.

liste ou le scrutin par arrondissement. La question des marchés de Lyon a

La question des marchés de Lyon a été ensuite discutée. Les conclusions de la commission sont celles-ci: « Elle propose à l'Assemblée de renvoyer son rapport aux ministres de l'intérieur, des finances et de la guerre pour que le réclamation de 8,209,000 francs de la ville de Lyon est réclaire de la conformément. ville de Lyon soit réglée conformément à ces principes.

M. Ricard a déclaré qu'il ne croyait pas qu'on dût voter les conclusions de la commission des marchés, parce que, dans sa pensée, il ne faut pas fixer les termes et les conditions dans le renvoi aux ministres, et qu'il importe de lais-ser une libre appréciation aux ministres des finances, de la guerre et de l'inté-

Il propose d'enlever le dornier mem bre de la phrase des conclusions de la commission des marchés dans lequel il est dit que : les ministres statueront conformément aux principes énumérés

dans le rapport.

M. Christophle a été chargé de s'entendre avec le rapporteur de la commission des marchés à ce sujet.

La prochaine séance aura lieu lundi.

La gauche républicaine se réunira demain dimanche, à deux heures, dans son nouveau local du boulevard des Ca-

La Gazette des Tribunaux parlant des arrestations pour affiliation à l'Interna-

rattache, dans les termes du droit com

La Gazette des Tribunaux ajoute que La Gazette des Tribunaux ajoute que le rédacteur en chef d'un journal du matin a été appelé hier devant M. des Cilleuts, juge d'instruction, pour donner des explications sur l'origine des informations publiées par son journal.

Hier matin, six membres de la mission des contractes de la mission des contractes de la mission de la mission

japonaise de législation, envoyes en France par S. M. le Mikado, ont visité le Palais de Justice.

Bruxelles, 31 janvier Cgambre des représentants. — M. Malon, ministra des finances, dit que la compagnie du chemin de fer du Grand Luxembourg et toutes les concessions lui appartenant, ont été repris à partir du 1st janvier, moyennant une janvier, moyennant une fr. par action. — L'Etat rente de 22 fr. par action. — L'Eta offrira aux actionnaires un rembourse ment de 550 francs et paiera l'intérêt du semestre acquis à raison de 10 francs

Madrid, 31 janvier.

L'Impérial croit que le conseil des ministres, réuni aujourd'hui, aurait résolu d'abandonner le pouvoir plutôt que de céder aux exigences des artilleurs dans l'affaire du général Hidalgo. M.

B	DURSE DE PA	
3 0/4		55 22
4 1/2		79:50
Emap	runt 1871	87 95
	runt 1872	90
THE REAL PROPERTY.	DU 1 or FEVRIER	
3 0/4		55 **
41/2	runt 1871	79 50
Emp.	runt 1871	87ex-
Emp	runt 1879	90 35

Lille, 59, rue de Tours

Représentation de l'Assuré (sans frais pour l'Assuré) à près soutes les compagnées dans toutes les opérations d'Assurances: Polices, Renouvellements, Avenance, compagnées de la compagnée de

BOURSE DE PARIS DU 31 JANVI

VA LEUR	Cloth.	Marine M	MINISTER ST	Beauta
A TERME	COMPRESSION OF	10000000000	Maderman	SOURCE
A CONTRACTOR OF THE PARTY OF TH	K\$ 90	54.75	15	3.33
8 0/0 8 0/0 1871	87.95	87.70	. 25	要の行う
8 0/0 1872	90.65		30	8365
Popeler	810.00	806.25	3.75	1000
Mobilier	435. **			21,26
Foncier Mobilier Générale Est	\$90.			
Bet	518.75	517.50	1.25	3.11
Lyon		863.75	1.25	E. 12
Midi		582.50	20.00	1.25
Nord		987.50		
Nord Orléans	852 50	848.75	3.75	
Quest	09 4 PM	25		
Gas	725 .	723.75	1.25	2.35
Immobilière		100	3.20	
Transatlanti.				
Suez	182 50	385.06	3.55	2.3
Italien	66.15	66.15	24.00	50000
Remarnol	482.50	480. 2.	2.50	e de collège
Autriche	775.00	772.59	2.50	
Autriche Lombard		451.25		9.50
COMPTANT	276 1.77 47	' o .10	W mis	5122701
3 0/0	55.00	54.75	. 25	
5 0/0 1871	87.95	87.70	. 25	Dalto
5 0/0 1871 5 0/0 1872	90	89.71	.25	3.88
4 1/2	79.50	79.10	.40	BLELLE.
Morgan	510.00	510	4.33	3.33
Wille . 1869	280	279.50		3.05
D 1871	243.50	244.>*	255.88	. 50
Banque	440000	4400	3,40	2.95
Est	270.75	269. >>		93.00
Lyon	3.33		2.70	2,20
Midi	271.50	270		
Orléans	271.75			3.33
Orléans à Ch.	225. **	225. **	2.33	2,39
. a Rouen N.		225		2,22
Sud	225.00	225.00	9,22	2420
EN BANQUE	11111	Mary Tolling	3,5518	THE STATE OF
Dollars		105 7/8		
Rsp. Ext.Int.	23 3/16	227/8	1/4	9.99
Esp.Ext. 1869	267/16	26 3/16	11/4	3.33
Espagne 1871	26 5/16	26 1/4	1/10	BEA0333
Tue	53.45	53.35	10	C,94
-	Section 2000	THE PERSON NAMED IN	percent and	
	LIVERS SHOW THE	A 25 % S TO 1	STATE OF STREET	SECTION SECTION

TA.

Picke

66

BULLETIN FENANCIES

Bourse de Paris du 31 Janvier

(Correspondance particulière du Jeurnal de Roubain.)

La réponse des primes de fin du mois sest faite aujourd'hui en hausse. Dès le début, les cours d'hier ont été dépassés, et à 1 h. 1/2 les primes ont été répon-dues à 54.95 pour la rente, et à 90 fr. pour l'emprunt; à ces cours, toutes les primes sans exception ont été livrées. Aussitot après, le mouvement de hausse s'est encore accentué, et l'on a coté au plus haut la rente 55.05, l'emprunt 90.15; des réalisations ont ramené les cours en cloture à 54.90 pour la rente, et à 90.05 pour l'emprunt. C'est 0.15 de hausse sur la rente et 0.30 sur l'emprunt.

prunt.

Le libéré reste à 87.95, en hausse de 0.25, après avoir été côté 90,05.

En somme, les dispositions sont de de plus en plus à la hausse et les plus modérés des haussiers prévoient le cours de 90 fr., coupon détaché, pour le mois prochain. Ils appuient leur opinion sur les achats du comptant et aussi sur ce que la plupart des primes vendues fin prochain ont été vendues aux cours maximum de 90 fr. et qu'il fait déjà songer à les racheter, enfin sur ce que la liquidation de demain s'annonce très facile.

Le report est à 0.28 pour la rente et 0.23 à 0.24 pour l'emprunt. Toutes les valeurs ont montré beaucoup de fermeté. La Banque de France est à 4.425; le Mobilier a fait 440, mais il reste à 435 le Foncier est à 810. Les chemins français sont très-bien tenus.

Nous avons surtout à signaler la hausse de Lyon qui reste à 875, en hausse de 11.25, l'Orléans et à 822.50. Les chemins Lombards montent à 438.75.

de 11.25, l'Orieans et à 822.50. Les chemins Lombards montent à 458.75, en hausse de 7,50.

On commence déjà à exploiter les augmentations de recettes qu'amènera l'Exposition de Vienne.

Les Autrichiens sont fermes à 775.

L'Italien s'était élevé jusqu'à 66.40 mais il retombe en clôture à 56.15, son cour d'hier.

hier. Les fonds turcs et espagnols peu plus la mas. Le marché anglais ne s'est pas modifié il est toujours un peu lourd. Quant aux marchés allemanda ils sont très fermes. Le change sur Londres est à 25.48. L'or à 6.50